

S.I.V.O.S.
Boinvilliers-Flacourt-Rosay-Villette
78930 VILLETTE

En exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8 Date de convocation : 20mars 2026
--

SEANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mil vingt six , le 26 mars, à 19h00 les délégués du S.I.V.O.S. légalement convoqués se sont réunis.

Etaient présents :

Pour la commune de Flacourt : Mme LE GOFF Séverine, Mr LEBRUN Christophe

Pour la commune de Rosay : Mme MOUCHARD Gaëlle, Mr PFLIEGER Vincent

Pour la commune de Villette : Mme VINAS Tatiana, Mr GAUDIN Sylvain

Pour la commune de Boinvilliers : Mme BAUNOT Alexandrine, Mme GARNIER Karine

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Séverine LE GOFF. Conformément aux dispositions de l'Article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de Séance. Il vous est proposé de désigner Mme MOUCHARD Gaëlle pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Sont désignés scrutateurs Mme GAULT Laurence et Mr PERREL Christophe

1/ELECTION DU PRESIDENT

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 8 , Bulletins Blancs ou Nuls : 0 , Suffrages Exprimés : 8 , Majorité absolue: 5

Ayant obtenu 8 voix Mr PFLIEGER VINCENT est proclamé Président.

2/ ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de bulletins : 8 , Bulletins Blancs ou Nuls : 0 , Suffrages Exprimés : 8 , Majorité absolue : 5

Ayant obtenu 8 voix Mme BAUNOT Alexandrine est proclamée vice-présidente.

3/ ELECTION DU TRESORIER

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de bulletins : 8 , Bulletins Blancs ou Nuls : 0 , Suffrages Exprimés : 8 , Majorité absolue : 5

Ayant obtenu 8 voix Mme VINAS Tatiana est proclamée trésorier.

4/ ELECTION DU SECRETAIRE

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de bulletins :8 , Bulletins Blancs ou Nuls : 0 , Suffrages Exprimés : 8 , Majorité absolue : 5

Ayant obtenu 8 voix Mme MOUCHARD Gaëlle est proclamée secrétaire.

5/ INDEMNITE DES ELUS

Les modalités de calcul des indemnités maximales perçues pour l'exercice effectif des fonctions de président des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés aux articles L. 5211-12 et L. 5721-8 sont déterminées par les dispositions des articles R. 5212-1, R. 5214-1, R. 5215-2-1, R. 5216-1, R. 5331-1, R. 5332-1 et R. 5723-1.

Elus	Indice 1027	taux maxi	taux attribué	indemnité maxi brute mensuelle	Indemnité réelle brute mensuelle
Président	4110,52	12,20%	%	501,48€	
Vice Président	4110,52	4,65%	%	191,14€	
Trésorier	4110,52	0%	%		
Total réel mensuel					
Total maxi mensuel				692,62€	

Après avoir exposé les modalités de calcul, il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion

6/ DELEGATION DE SIGNATURE

Vu l'article 5211-9 du CGCT, le Président peut donner délégation de signature au Vice-Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Conseil Syndical, décide d'autoriser le Président à donner délégation de signature au Vice-Président

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

9/ QUESTIONS DIVERSES

-Conseil d'école mardi 31 mars à 18h00 à Boinvilliers

-Vote du Budget jeudi 16 avril à 19h00 à Rosay

-Revoir avec BL les modalités de réservation pour la garderie

La séance est levée à 20h00

Villette, le 26 mars 2026

Le Président
Mr PFLIEGER Vincent

La Secrétaire de Séance
Mme MOUCHARD Gaëlle